

# LE CHRISTIANISME CONDAMNATION DU MOI HUMAIN...

*Le système des sociétés polythéistes, dans lequel la pensée religieuse, n'intervenant que comme auxiliaire de la Justice, était loin de produire toutes ses conséquences, pouvait se définir: système de la prérogative personnelle, ou du Droit.*

*Le système chrétien, où la religion, parvenue à sa plénitude, est faite principe de la Justice et qu'il n'est permis à personne faisant profession de foi chrétienne de renier, peut se définir à son tour: Système de la déchéance personnelle, ou du non-droit.*

*Ceci est autre chose qu'une vaine antithèse.*

*Le christianisme, importé d'Orient à une époque révolutionnaire, au moment où la Gaule, l'Espagne, l'Afrique, l'Asie se soulevaient à la fois contre l'Empire, où les armées prétoriennes s'égorgeaient pour le choix de leurs Césars; le christianisme, saturée d'idées juives, égyptiennes, persanes, hindoues, expressions de la misère des peuples, du désespoir de la plèbe, de la dégradation des esclaves, devait nécessairement opérer cette interversion de l'idée juridique et de l'idée religieuse. Ce qui dans l'école pouvait n'être qu'une récrimination dialectique, passant dans les faits à la faveur de circonstances exceptionnelles, est devenu pendant dix-huit siècles la formule officielle de la morale; il ne pouvait y avoir d'autre.*

*L'ère chrétienne est la véritable ère de la chute de l'homme, je veux dire de la grande épreuve qui devait faire surgir de son âme le sentiment complet de la Justice.*

*Avant tout le chrétien doit reconnaître son indignité, s'abaisser devant Dieu, accepter la mortification et la discipline, convenir qu'il a mérité toute espèce d'affront et de châtement. Son premier acte, le premier mouvement de son cœur, est un acte de contrition, une demande de pardon, un recours en grâce. Ce n'est qu'à ce prix qu'il peut espérer, par le ministère du prêtre appréciateur de son repentir, interprète vis-à-vis de lui de la céleste miséricorde, et muni par grâce spéciale du pouvoir de lier et de délier la remise de sa faute et l'exaucement de sa prière.*

*L'organisation des pouvoirs, dans la société chrétienne, suit la même marche.*

*Tandis que, suivant le système antérieur, le magistrat qui disait le droit avait le pas sur le pontife et l'augure, dans l'économie chrétienne c'est le prêtre qui a le pas sur le magistrat. Le prince n'est en réalité que le porte-glaive de l'Église; l'empereur, évêque du dehors, est le valet du pape, évêque du dedans; il tient la bride de son cheval et fait pour lui office de bourreau. Dès les premiers jours, on voit dans les confréries christicoles, d'abord synagogues, puis églises, l'évêque attirer à lui la décision des affaires, supplanter le juge civil, détourner les fidèles des tribunaux établis,*

*Le christianisme, par son principe, par toute sa théologie, est la condamnation du moi humain, le mépris de la personne, le viol de la conscience. De la à la profanation de la vie privée, au régime des billets de confession et de tout ce qui s'ensuit, il n'y a qu'un pas. L'état naturel de l'homme est un état de péché: comment le chrétien respecterait-il la personne de son frère, le prêtre celle de son ouaille, alors que tout chrétien doit se mépriser lui-même, et que le premier titre du prêtre à la fonction qu'il exerce est sa propre mésestime?*

*Mais voici qui devient sérieux.*

*Dans le christianisme, la condition des personnes n'est pas la même; l'inégalité, comme nous verrons, est providentielle. Il est nécessaire qu'une partie, la plus nombreuse, de l'humanité, serve l'autre. Pour que ce service soit obtenu, il faut sacrifier la dignité humaine; comment le peuple y consentira-t-il s'il n'y est*

*amené par la religion, par la foi? Subordination, hiérarchie, obéissance, service, exploitation de l'homme par l'homme, tout cela suppose déchéance, pénitence, sinon apparente, au moins dans l'esprit, ce qui est bien autrement grave et qui seul est essentiel; abnégation du moi et de ses prérogatives.*

*Dans ce système d'une féodalité raffinée, on se gardera d'enseigner comme article de foi que les privilégiés ont plus de mérite devant Dieu que les sacrifiés, que les riches hommes sont d'origine plus sainte que les bons hommes comme la plèbe dévote se nommait au douzième siècle. La religion ne commet pas de ces imprudences. On rejettera sur la Providence le décret qui privilégie ceux-ci en déshéritant ceux-là, on rappellera aux premiers l'humilité devant Dieu, le sacrifice en esprit, la charité envers leurs frères, le rachat de leur prérogative temporelle par la foi et le culte, on apprendra aux seconds, la résignation, en leur promettant d'ailleurs des dédommagements à leur misère dans la vie éternelle.*

*Ainsi dit l'Église, le roi et le berger sont égaux devant le Tout-Puissant, mais le roi a été établi d'en haut pour commander à ses frères. Ainsi le pape se nomme serviteur, quoique indigne, des serviteurs de Dieu. Ainsi ceux qui sont élevés en dignité, puissance et richesse, doivent reconnaître qu'ils ont tout reçu de Dieu par grâce, afin que les petits, qui pourraient ne pas respecter cette fortune venant de l'homme, la respectent venant de Dieu.*

*Tel est l'esprit de la société chrétienne. L'inférieur respecte dans le supérieur, non pas l'homme, mais un fonctionnaire du ciel. De son côté le supérieur, considérant que celui qui commande est son frère en Jésus-Christ, semble lui dire: «Excusez -moi, mon frère, ce n'est pas en mon nom que je vous tyrannise, que je vous exploite, Dieu m'en garde! J'ai plus que vous horreur du despotisme et du privilège. Et qui suis-je pour m'attribuer de semblables droits? C'est la sagesse divine qui à ainsi réglé les choses!» (...) Ce qui veut dire en bon français: «Vile multitude, obéissez!».*

**Pierre-Joseph PROUDHON.**  
(Justice, 2<sup>ème</sup> étude, p.55-68.)

-----